

Donnée importante

SOCIÉTÉ DES NATIONS.



Genève, le 1er septembre 1925.

LETTRE DU REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI AU SUJET
D'UNE CORRESPONDANCE PUBLIÉE PAR M. BELLEGARDE, MEMBRE
DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE L'ESCLAVAGE.

NAME

Exposé de M. de Mello Franco.

DATE

28-JAN-1929

COSSIERS

COSSIE

CARTON

BOX

CARTON

BOX

DOSSIERS

DOSSIERS

Les Membres du Conseil se souviennent certainement que le Conseil, au cours d'une séance secrète de sa dernière session, a pris connaissance d'une lettre, en date du 8 juillet 1925, dans laquelle M. Bonamy, représentant de la République d'Haïti à Paris, exposait que la publication dans la presse d'une certaine correspondance émanant de M. Bellegarde, ressortissant haïtien, Membre de la Commission temporaire de l'esclavage de la Société des Nations, avait ^{fait} une impression pénible sur son Gouvernement, et que cette publication était particulièrement regrettable du fait que le représentant d'une nation amie avait été mis en cause. Conformément aux instructions de son Gouvernement, M. Bonamy a informé le Conseil de ces faits, et a déclaré qu'en vue d'éviter la répétition d'incidents de ce genre, le Gouvernement de la République d'Haïti désirait qu'il fût mis fin au mandat de M. Bellegarde en qualité de Membre de la Commission temporaire de l'esclavage.

Le Conseil a estimé qu'il ne lui était pas possible, au cours de cette même session, de prendre une décision à ce sujet, mais qu'il y avait lieu de réunir tous les renseignements nécessaires pour que l'affaire pût être examinée à nouveau au cours de la session suivante. Le Conseil a jugé qu'il convenait, en premier lieu, de porter la communication du Gouvernement haïtien à la connaissance de M. Gehr, président de la Commission de l'esclavage, et de M. Bellegarde, afin qu'ils puissent l'un et l'autre adresser au Conseil les observations qu'ils pourraient estimer désirables. Le

PLEASE MANAGE THE LA MONTAGNE CICHE OR THE MONTAGNE CICHE SERIES BY PLACING THEM IN THE CORRESPONDING BOXES OF THE SERIES IN THE ORDER INDICATED ON THE LABELS ATTACHED TO EACH BOX. REQUEST FORM ONLY FOR EACH BOX.



Président en exercice du Conseil, M. Quinones de Leon, dès son arrivée à Paris à l'issue de la dernière session, a informé M. Bonamy de la décision préliminaire prise par le Conseil, et l'a prié de bien vouloir établir un exposé de l'affaire, qui puisse être communiqué à M. Gohr et à M. Bellegarde. On espérait que cet exposé parviendrait assez tôt pour pouvoir être transmis à M. Gohr et à M. Bellegarde au cours de la session de la Commission temporaire de l'esclavage qui s'est tenue à Genève du 13 au 25 juillet dernier. L'exposé demandé à M. Bonamy n'est pas encore parvenu. Toutefois, le 23 juillet 1925, M. Bellegarde a adressé au Secrétaire général, au sujet de cette affaire, une longue communication accompagnée de nombreuses annexes. Le Secrétaire général tient ces documents à la disposition des Membres du Conseil.

La Commission temporaire de l'esclavage a adopté son rapport au Conseil le 25 juillet 1925, et l'envoi au Conseil dudit rapport a marqué la fin des travaux qui lui avaient été confiés. Le 1er août 1925, le Secrétaire général a porté ce fait à la connaissance de M. Bonamy et lui a signalé que, si le Conseil décidait de prier la Commission de prolonger sa mission, la question soulevée par le Gouvernement haïtien pourrait alors être examinée.

Aucune nouvelle communication à ce sujet n'est parvenue du Gouvernement haïtien et, dans ces conditions, il ne semble pas nécessaire de poursuivre l'affaire, ~~à moins que le mandat~~ ^{étant donné} ~~que~~ ^{a terminé} ~~de la Commission temporaire de l'esclavage ne soit prorogé.~~

ses travaux.



LEAGUE OF NATIONS.

Geneva. 1st September, 1925.

LETTER FROM THE REPRESENTATIVE OF HAITI CONCERNING
CERTAIN CORRESPONDENCE PUBLISHED BY M. BELLEGARDE,

MEMBER OF THE TEMPORARY SLAVERY COMMISSION.

Statement by M. de Mello Franco.

REGISTRY
28-JAN-1929

The Members of the Council will doubtless remember that we considered during a secret meeting at our last session, a letter dated July 8th, 1925, from M. Bonamy, Representative of Haiti in Paris, in which he explained that certain correspondence in the public press which had been carried on by M. Bellegarde, a Haitian national who is a Member of the Temporary Slavery Commission of the League, had made a painful impression on his Government, and was particularly regrettable since the representative of a friendly nation had been involved. According to the instructions of his Government, M. Bonamy informed the Council of these facts and explained that in order to avoid a repetition of such incidents, his Government desired to see M. Bellegarde's duties as a Member of the Temporary Slavery Commission brought to an end.

The Council decided that it would not be possible to take any decision on the matter at its recent session, but that it would be useful to collect all the necessary information so that the matter might be examined again at the present time. It was considered that it would be natural in the first instance to communicate the contentions of the Haitian Government to M. Gohr, Chairman of the Slavery Commission, as well as to M. Bellegarde, in order that they might make to the Council such communications as they might consider desirable. The Acting President of the Council, M. Quinones de León, on his arrival in Paris after the recent Council session, was good enough to



inform M. Bonamy of the preliminary action which the Council had taken, and to request him for such a statement of the case as might be communicated to M. Gohr and M. Bellegarde. It was hoped that this statement might be received in time to transmit it to M. Gohr and M. Bellegarde in the course of the session of the Temporary Slavery Commission which was held in Geneva from July 13th to July 25th last. This statement has not yet been received from M. Bonamy. On July 23rd, 1925, however, M. Bellegarde sent in a long communication with numerous annexes to the Secretary-General with regard to the question. These papers are held by the Secretary-General at the disposal of the Members of the Council.

The Temporary Slavery Commission adopted its report to the Council on July 25th, 1925, and in sending it to the Council it completed the task that had been entrusted to it. The Secretary-General on August 1st, 1925, informed M. Bonamy of this fact, and explained that if the Council should decide to ask the Commission to prolong its mission, the question raised by the Haitian Government might then be taken up.

No further communication on the subject has been received from the Haitian Government, and under the circumstances it would not seem necessary to take any further action, ^{as the} ~~unless~~ ~~the Temporary Slavery Commission be continued.~~ *has finished its*

work